



SNPAD
Syndicat National
des Personnels Administratifs
de la Défense

COMPTE RENDU

Commission Administrative Paritaire Centrale des Attachés d'Administration de l'Etat du 7 Décembre 2017

Madame RAVAUD, Adjointe au chef du service des ressources humaines civiles de la DRH/MD, a présidé la CAPC des attachés d'administration de l'Etat. Elle était assistée des représentants des chaînes d'emploi.

Vos représentants Force Ouvrière : Madame Frédérique BOLZAN et Messieurs Christophe ROUFFIGNAC et Didier TOUSSAINT.

L'ORDRE DU JOUR portait sur :

- ▶ Désignation du secrétaire adjoint ;
- ▶ Approbation du PV de la réunion de la CAPC du 1^{er} décembre 2016 ;
- ▶ Approbation du PV de la réunion du 18 mai 2017 ;
- ▶ Détachements ;
- ▶ Intégrations ;
- ▶ Disponibilités ;
- ▶ Titularisation ;
- ▶ Recours CREP ;
- ▶ Promotion au choix dans le corps des attachés d'administration de l'état au titre de l'année 2018 ;
- ▶ Avancement au choix au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au titre de l'année 2018 ;
- ▶ Avancement au choix au grade d'attaché d'administration hors classe de l'Etat au titre de l'année 2018 ;
- ▶ Avancement au choix à l'échelon spécial du grade d'attaché d'administration hors-classe de l'Etat au titre de l'année 2018 ;
- ▶ Questions diverses.

En séance préparatoire, vos représentants ont rappelé que les conditions matérielles devaient être réunies pour que les travaux s'effectuent dans les meilleures conditions possibles. Nous avons insisté sur la mise en place de moyens d'imprimantes.



DETACHEMENTS

8 dossiers de détachements entrant dans le 1^{er} grade et 4 dossiers de détachement entrant dans le 2^{ème} grade du corps des attachés d'administration de l'état ont été présentés et acceptés par les commissaires paritaires.

Au total pour cette année 2017, si on rajoute les consultations écrites, c'est 27 détachements entrant dans le corps des AAE qui ont été réalisés.



INTEGRATIONS

2 dossiers d'intégration dans le 1^{er} grade du corps des attachés d'administration de l'état ont été présentés et acceptés par les commissaires paritaires.



DISPONIBILITE

3 disponibilités pour convenances personnelles ont reçu un avis favorable.



TITULARISATION

Une demande de titularisation a été présentée et acceptée.



RECOURS CREP

Un agent demande l'annulation de son compte rendu d'entretien professionnel. Le chef de la cellule d'accompagnement du personnel a été chargé d'instruire plus précisément ce recours. Il présentera ses conclusions à la prochaine CAPC qui émettra alors son avis.



ACCES AU CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT 2018

Peuvent être nommés au choix dans le corps des attachés après inscription sur une liste d'aptitude, les fonctionnaires de catégorie B qui justifient, d'au moins 9 ans de services publics dont 5 au moins de services civils effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

4480 agents réunissent les conditions statutaires pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'état, et seulement 111 agents sont proposés, soit à peine un peu plus de 2 %.

Une fois de plus, vos élus force ouvrière ont fait remarquer que les autorités centrales d'emploi, notamment les plus gros employeurs, ne classaient pas assez d'agents.

Une ACE qui emploie 500 agents proposables et qui dispose d'un droit théorique à l'avancement de 7 agents doit être en mesure d'en classer et d'en proposer 14. Nous en sommes très loin.

Pour les employeurs qui fusionnent les proposables de plusieurs services, nous demandons à connaître la répartition et le classement par services : nombre de proposables par services, classements préférentiels de chaque service. **Réponse** : << La dématérialisation vous permet de le faire vous-même>>. La belle affaire ! Les employeurs bénéficient de droit à l'avancement sans même connaître leurs effectifs ?

Les 246 nominations effectuées au titre de l'année 2017 permettent de proposer 82 postes à l'avancement au titre de 2018.

Nominations 2016 :

- 101 recrutements IRA plus SAUVADET ;
- 56 promotions au choix ;
- 33 détachements ;
- 28 art. L4139-2 ;
- 28 entrées CIGEM.

Ci-dessous la répartition par fusionneur :

FUSIONNEURS	PROPOSABLES	PROPOSES	ATTRIBUES
CRAI (DSPRS, DCNS, NEXTER, CEA GRAMAT)	55	5	2
DC DIRISI	118	2	1
DC SCA	915	16	16
DC SEA	45	2	1
DC SSA	159	2	3
DGA	363	7	6
DGGN	51	1	1
DGRIS	8	2	0
DRSD	33	3	0
DRHAA	220	4	4
DRHAT	307	6	4
DRM	52	3	0
EMA	99	3	2
EMM	202	4	5
CMG SGL REFERENT OME	108	3	2
SGA (DRH-MD, SGA, SID, DSN, DMPA, DAF)	1256	23	25
SIMu	17	4	1
SPAC (CBCM, SDBC, DICOD..)	110	2	3
CNMSS	219	4	3
Ecole Polytechnique	6	3	0
Ecole Navale	5	1	0
ECPAD	8	4	0
ENSTA Paris Tech	8	0	0
ENSTA Bretagne	7	1	0
INI	11	2	0
ISAé	30	1	1
Musée de l'air et de l'espace	0	0	0
Musée de l'Armée	1	0	0
Musée de la marine	1	1	0
ONAC	47	1	1
SHOM	19	1	0
DSTC + mutuelle	38		1

Vos élus Force Ouvrière ont présenté un grand nombre de dossiers. Ils ont obtenu des ajustements au tableau d'avancement. Beaucoup de prétendants à cet avancement, très peu de gagnants, Un avancement se construit année après année, tout au long de sa carrière, le CREP est la pièce maîtresse de votre dossier, rien ne doit être laissé au

hasard. Vos délégués Force Ouvrière sont à votre service, n'hésitez pas, contactez-les. Ils vous aideront dans la préparation de votre CREP, et dans la gestion de votre parcours professionnel. En cas de difficulté, ils conseilleront et accompagneront les heureux promus qui le souhaitent dans la recherche d'un poste de catégorie A.

Dès le 1^{er} trimestre 2018, la DRH-MD va étudier les situations individuelles de chaque agent promu pour permettre à chacun de trouver un poste de niveau I rapidement. Le but est d'éviter que les situations stressantes vécues par quelques-uns des lauréats 2017 (2 étaient toujours en attente de poste lors de cette CAP) ne se reproduisent et que tous puissent être nommés dans des délais convenables.



PROMOTIONS AU CHOIX AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL 2018

Même constat que pour l'avancement au corps, les autorités centrales d'emploi, notamment les plus gros employeurs, ne proposent pas assez d'agents.

883 agents actifs conditionnent pour l'accès au grade d'attaché principal. Après application du taux de promotion de 7% et ajout des rompus de 2017, 62 postes sont ouverts à l'avancement :

47 postes pour l'examen professionnel (3/4),
15 pour le choix (1/4).

Peuvent être promus au grade d'attaché principal au choix, les attachés qui justifient au 31 décembre 2018, d'au moins 7 ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau, et avoir atteint le 8^{ème} échelon du grade d'attaché.

Pour l'avancement 2018, 475 candidats proposables et seulement 54 agents proposés. 15 agents sont nommés.

En séance préparatoire vos commissaires FO se sont interrogés sur la non prise en compte des promus attachés d'administration de 2012 dans les proposables de 2018.

FUSIONNEURS	PROPOSABLES	PROPOSES	ATTRIBUES PAR LA DRH-MD
CRAI	5	1	
DC DIRISI	8	2	
DC SCA	74	3	3
DC SEA	2	0	
DC SSA	7	1	1
DGA DRH	36	3	1
DGGN			
DGRIS	12	8	
DRSD	9	3	
DRHAA	22	3	
DRHAT	30	2	
DRM	13	3	
EMA CHANCELLERIE	12	2	1
EMM	14	1	1
CMG SGL REFERENT OME	1	0	

SGA/SDPRHF	171	9	6
SIMu	3	2	
SPAC BGRH	17	1	
CNMSS	3	2	1
Ecole Polytechnique	3	2	
Ecole navale	2	1	
ECPAD	3	1	
ENSTA Bretagne	0	0	
ENSTA Paris	2	0	
INI	0	0	
ISAé	3	1	
Musée de l'air et de l'espace			
Musée de l'armée			
Musée de la marine	1	1	
ONAC	21	1	1
SHOM	1	1	
DSTC + Mutuelle	3		



PROMOTIONS AU CHOIX AU GRADE D'ATTACHE HORS CLASSE 2018

Pour l'avancement 2018, peuvent être promus les attachés principaux ayant atteint au moins le 5^{ème} échelon de leur grade et justifiant à la date d'établissement du tableau d'avancement.

- **Au titre du 1^{er} vivier :**
 - ✓ De 6 années en position de détachement dans un ou plusieurs emplois culminant au moins à l'indice brut 985.
- **Ou au titre du 2^{ème} vivier**
 - ✓ De 8 années en position d'activité ou de détachement dans un ou plusieurs emplois culminant au moins à l'indice brut 966 des fonctions correspondant à un niveau élevé de responsabilité.

Les services accomplis au titre du 1^{er} vivier sont pris en compte dans le calcul du 2^{ème} vivier.

- **Ou Au titre du 3^{ème} vivier :**
 - ✓ Justifier de 3ans d'ancienneté au 9^{ème} échelon du grade d'attaché principal et avoir fait preuve d'une « valeur professionnelle exceptionnelle » Le nombre de promotion au titre du 3^{ème} vivier ne peut être supérieur à 20% de la promotion annuelle prononcée par le ministre de la défense.

6 agents sont promus au grade d'attaché d'administration hors classe au titre de l'année 2018, dont un au titre du 3^{ème} vivier.

Vos élus Force Ouvrière ont encore insisté sur la situation des agents affectés en services déconcentrés. Les fonctions qu'ils remplissent doivent être reconnues au titre du 1^{er} et du 2^{ème} vivier. La dénomination est une chose, les responsabilités qui se cachent derrière en sont une autre. L'organisation de notre ministère diffère de celles des autres ministères de la fonction

publique d'état. Les fonctions qui sont retenues dans l'arrêté-liste pour les IEF, doivent permettre de démontrer à la DGAFP que les attachés aussi exercent des fonctions à très haute responsabilité dans les services déconcentrés. Au-delà du libellé, se sont les fonctions effectivement exercées qui doivent être retenues.

La DRH-MD réunira les commissaires en début d'année 2018 pour une éventuelle révision de l'arrêté-liste, en vue d'une évaluation plus juste du parcours professionnel des agents affectés en services extérieurs.

AVANCEMENT AU CHOIX AU TITRE DE 2018 A L'ECHELON SPECIAL DU GRADE D'ATTACHE HORS CLASSE

Le nombre d'attachés relevant de l'échelon spécial ne peut être supérieur à 20% au plus des attachés d'administration de l'état hors classe.

Peuvent être promus les attachés hors classe qui justifient de 3 années d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon du grade d'attaché hors classe au 31 décembre 2018 ou qui ont atteint un échelon doté d'un groupe hors échelle lorsqu'ils ont ou avaient été détachés dans un emploi fonctionnel.

Pour 2018, 8 agents remplissent les conditions ; 4 sont promus à l'échelon spécial.

CONCLUSION

Une fois de plus, vos élus Force Ouvrière ont obtenu plusieurs substitutions et mentions ce qui démontre la qualité de vos dossiers.

La prochaine CAPC aura lieu le 28 juin 2018 pour la promotion au grade d'attaché hors classe et l'avancement au choix à l'échelon spécial.

L'avancement au corps de B en A et l'avancement au grade de principal aura lieu en décembre 2018.

La DRH-MD confirme l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'état. Peuvent se présenter à cet examen les agents qui justifient d'au moins 6 années de services publics dans un corps de catégorie B.

Nous encourageons tous les agents qui remplissent les conditions à se présenter. Une préparation devrait être mise en place. Quoi qu'il en soit, le SNPAD/FO reste à votre disposition pour vous accompagner et vous aider dans cette démarche.

Présenter cet examen ne sera qu'un point positif en plus dans votre dossier.

Les arrêtés-listes, pour les emplois de CAD et de HC sont attendus dans le courant du premier semestre.

Le CIA sera reconduit en 2018. Son montant sera réévalué à la hausse et ses conditions d'attribution revues. Espérons que les propositions Force Ouvrière soient sinon retenues au moins réétudiées lors de cette nouvelle réflexion.

Enfin, nous félicitons tous les heureux promus de 2018.

Vous avez des questions, merci de les transmettre à votre FEDERATION

Retrouvez-nous sur le site www.fodefense.com

Ou sur Intradef : <http://portail-syndicat-fo.intradef.gouv.fr/>



SNPAD



Mail : sg-snpad@fodefense.fr
coordonnateurfosnpad@outlook.com